



**RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Conseil municipal du 28 mars 2024

Introduction	2
I. Présentation de la section de fonctionnement du BP 2024	3
1) Les recettes de fonctionnement	3
a) Les impôts et taxes	3
b) Les dotations et subventions	4
c) Les autres produits courants	5
d) Les atténuations de charges	5
e) Les produits financiers et exceptionnels	5
2) Les dépenses de fonctionnement	6
a) Les charges à caractère général (chapitre 011)	6
b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)	7
c) Les atténuations de produits	8
d) Les autres charges de gestion courante	8
e) Charges financières et charges exceptionnelles	8
3) La ventilation des dépenses réelles de fonctionnement par politiques publiques	9
4) Bilan de la section de fonctionnement	10
II. Présentation de la section d'investissement du BP 2024	11
1) Les recettes d'investissement	11
a) Les dotations	11
b) Les subventions reçues	11
c) Les autres recettes d'investissement	12
d) L'emprunt	12
2) Les dépenses d'investissement	12
a) Les dépenses d'équipement	12
b) Le remboursement de la dette	14
c) Le déficit d'investissement reporté	14
3) Structure Budgétaire et Endettement	14
Conclusion	16

Introduction

Les projets et actions mis en œuvre par la municipalité chaque jour sur le territoire de Vitrolles s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la réalisation des politiques publiques portées par la collectivité.

Au-delà des chiffres, la proposition du budget 2024 porte un projet politique qui s'inscrit en cohérence avec les valeurs de solidarité et de vivre ensemble qui caractérisent l'action municipale dans une perspective de développement durable à moyen et long terme. Les services publics à la population, leur qualité, la proximité avec l'utilisateur, sont au cœur de ce projet qui vise à être toujours plus respectueux de l'homme et de la nature pour l'avenir de nos enfants.

Le budget primitif 2024 qui est soumis au vote, s'inscrit bien dans la continuité des budgets précédents votés sur la base des orientations budgétaires présentées et débattues en conseil municipal le 15 février 2024.

Ce budget traduit à nouveau la volonté de la majorité municipale de poursuivre et d'amplifier, conformément aux engagements pris en 2020 devant la population, la mise en œuvre de son projet au service des Vitrollais malgré les contraintes lourdes qui pèsent toujours sur les finances locales tout en respectant l'engagement pris de ne pas augmenter les taux des impôts locaux relevant de notre responsabilité.

Dans un contexte inflationniste et géopolitique incertain, l'administration et les services publics doivent plus que jamais s'adapter et se renouveler pour accompagner notre projet. Ceci dans une cohérence d'actions avec la population au travers de la démocratie locale et de l'implication citoyenne, mais aussi en lien étroit avec l'intervention des partenaires associatifs, économiques et institutionnels.

Ce projet de budget intègre également les résultats de l'exercice 2023.

Le budget primitif 2024 s'établit tant en dépenses qu'en recettes à 86 150 000,00 € pour la section de Fonctionnement et à 42 743 400,00 € pour la section d'Investissement.

Cependant, ce chiffre comprend des flux financiers considérés comme des « opérations réelles » et des écritures strictement comptables dites « opérations d'ordre ». Le tableau ci-dessous distingue les deux types d'opérations :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	76 240 000,00	77 916 150,74
Opérations d'ordre	9 910 000,00	530 000,00
Résultat reporté n-1		7 703 849,26
TOTAL Fonctionnement	86 150 000,00	86 150 000,00

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	26 892 519,29	26 837 511,73
Opérations d'ordre	4 530 000,00	13 910 000,00
Résultat reporté n-1	9 004 197,61	
Restes à réaliser	2 316 683,10	1 995 888,27
TOTAL Investissement	42 743 400,00	42 743 400,00

TOTAL BUDGET	128 893 400,00	128 893 400,00
<i>Total des opérations réelles</i>	<i>114 453 400,00</i>	<i>114 453 400,00</i>

Le montant total des mouvements réels c'est-à-dire le montant total prévisionnel des encaissements et des décaissements s'établit donc hors opérations d'ordre à 114 453 400,00 € pour 2024.

La commune a adopté la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. Les budgets antérieurs à 2023 ne reprennent pas les modifications de périmètres et peuvent venir biaiser les comparaisons entre certains chapitres.

I. Présentation de la section de fonctionnement du BP 2024

1) Les recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes	60 565 764,00	60 472 893,00	61 654 158,00	58 888 576,00	62 939 517,00	63 878 448,00
Dotations et subventions	5 173 960,00	5 178 942,00	5 323 345,00	7 992 250,50	8 076 622,00	9 087 908,00
Autres produits courants	3 531 410,00	3 768 998,00	3 514 384,38	3 146 370,79	3 533 180,78	3 863 117,74
Atténuations de charges	842 000,00	365 000,00	359 500,00	962 800,00	984 737,00	976 000,00
Total des recettes de gestion courante	70 113 134,00	69 785 833,00	70 851 387,38	70 989 997,29	75 534 056,78	77 805 473,74
Produits financiers	108 005,00	104 471,00	101 687,00	70 000,00	82 901,00	110 677,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	993 357,00	983 528,00	1 158 778,00	1 089 590,75	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	71 214 496,00	70 873 832,00	72 111 852,38	72 149 588,04	75 616 957,78	77 916 150,74
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	825 000,00	710 000,00	710 000,00	370 000,00	460 000,00	530 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	9 177 396,16	7 189 042,27	12 716 201,48	15 391 348,82	14 903 112,22	7 703 849,26
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 216 892,16	78 772 874,27	85 538 053,86	87 910 936,86	90 980 070,00	86 150 000,00

Les recettes de fonctionnement 2024 d'un montant de 86 150 000,00 € comprennent le solde global d'exécution de l'exercice 2023 de 7 703 849,26 € et les recettes propres de l'exercice 2024 d'un montant de 78 446 150,74 € dont 77 916 150,74 € de recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement peuvent être regroupées en cinq natures différentes :

- Les impôts et taxes
- Les dotations et subventions
- Les autres produits courants
- Les atténuations de charges
- Les produits financiers et exceptionnels

Globalement entre 2023 et 2024, elles augmentent de 2 299 192,96 €.

a) Les impôts et taxes

Les recettes fiscales liées aux impôts et taxes sont estimées à 63 878 448,00 € au BP 2024 ventilées sur deux postes :

- la fiscalité locale (chapitre 731) pour un montant de 35 273 023,00 €,
- les impôts et taxes pour 28 605 425,00 € (chapitre 73) incluant l'attribution de compensation versée par la métropole.

Les valeurs locatives, qui constituent la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont indexées sur l'inflation. Elles ont ainsi été automatiquement revalorisées par l'Etat de 7,1% en 2023 qui a pris la décision de ne pas les désindexer. Pour l'exercice 2024, l'inflation et donc la revalorisation des valeurs locatives sont estimées à 3,9%. Pour mémoire, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal aux bases des valeurs locatives multipliées par le taux.

La ville ayant fait le choix de ne pas augmenter le taux applicable, l'augmentation de cette recette est strictement liée à l'inflation.

Les recettes de fiscalité locales (chapitre 731) se décomposent comme suit :

- ✓ 31 200 000,00 € correspondant aux impôts directs que sont la taxe foncière bâti et non-bâti. Les taux et les abattements communaux qui dépendent de la décision de la majorité municipale restent inchangés depuis 2002 conformément aux engagements pris devant la population (contre 30 699 000,00 € en 2022).
- ✓ 4 073 023,00 € de recettes de fiscalité indirecte apportées par la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour, la taxe locale sur la publicité et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (contre 3 601 920,00 € en 2022).

Les crédits inscrits sur le chapitre 73 impôts locaux correspondent aux 28 605 425,00 € de dotations métropolitaines qui se ventilent comme suit :

- ✓ 28 094 125,00 € d'attribution de compensation en 2024,
- ✓ 266 000,00 € de Dotation de Solidarité Communautaire,
- ✓ 251 300,00 € au titre du Fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC).

b) Les dotations et subventions

Les dotations, subventions et participations comprennent les recettes du chapitre 74. Prévues au BP 2024 à hauteur 9 087 908,00 €, elles augmentent par rapport à 2023 et se ventilent comme suit :

✓ Les dotations d'Etat

Les dotations de l'Etat sont prévues à hauteur de 1 819 037,00 € en 2024 contre 1 677 808,00 € en 2023. Elles sont composées de la dotation forfaitaire pour 123 404,00 €, de la Dotation de Solidarité Urbaine pour un montant de 1 662 825,00 € ainsi que les autres dotations pour les titres sécurisés, au titre des instituteurs et le recensement pour 32 808,00 €.

En 2023, la commune a perçu 123 404,00 € de dotation forfaitaire, 1 662 825,00 € de DSU et elle n'a rien perçu ni reversé sur la dotation forfaitaire soit un gain net de DGF de 1 786 229,00 €. Les prévisions 2024 intègrent l'augmentation des recettes liées aux titres sécurisés et au recensement.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2019	1 575 000,00	-25.36 %	45,79	202,00
2020	1 436 000,00	-8.83 %	42,55	201,00
2021	1 500 000,00	4.46 %	44,54	198,00
2022	1 560 000,00	4.0 %	46,00	198,00
2023	1 650 000,00	5.77 %	48,66	198,00
2024	1 786 229,00	8.26 %	52,68	198,00
<i>Moyenne 2019 -2024</i>	<i>1 584 538,17</i>	<i>-</i>	<i>46,70</i>	<i>199,17</i>

Bien que la loi de finances 2024 ait augmenté l'enveloppe de la DSU de 140 M€, la DGF par Vitrollais n'évolue que très faiblement passant de 48,66 € à 52,68 €.

Avec une moyenne de 46,70 € par habitant entre 2019 et 2024 la DGF par Vitrollais reste très largement en dessous de la moyenne nationale de 199 € de DGF par habitant sur la même période.

✓ Les attributions de compensations au titre des exonérations de la fiscalité locale

L'Etat compense les pertes de la commune liées à la suppression du produit de la taxe d'habitation et à l'abattement sur les taxes foncières par le versement d'attributions de compensation d'un montant total de 3 958 000,00 € en 2024. Ces compensations sont calculées sur la base du transfert de la part départementale de la taxe foncière à la commune et par application d'un coefficient correcteur qui permet de lisser les écarts de recettes entre les communes. Elles sont également indexées sur l'inflation ce qui explique la hausse attendue entre 2023 et 2024 (+ 601 831 €).

✓ Les subventions et participations

Elles sont inscrites à hauteur de 3 310 040,00 € en 2024 contre 3 041 814,00 € en 2023. Elles proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales (2 977 800,00€) qui finance les crèches municipales ainsi que les activités périscolaires.

Les participations de la région et du département pour l'utilisation des équipements sportifs à proximité des lycées et des collèges restent stables par rapport à 2023.

À la suite d'un changement des modalités de gestion, la participation de la métropole sur les points d'apports volontaires de valorisation des déchets est supprimée en 2024. Et la part fonctionnement du Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée baisse en 2024 (30 000,00 € contre 60 000,00 € en 2023).

c) Les autres produits courants

Les autres produits courants regroupent les produits des services (chapitre 70) et les autres produits de gestion courante (chapitre 75).

Les produits des services, qui sont le fruit des activités des services (cultures, loisirs, scolaires, périscolaires...) sont prévus à hauteur de 2 137 149,74 € et sont en hausse de 329 238,96 € par rapport au BP 2023. La diversification des activités des services associée à des travaux sur les tarifs publics et à la pérennisation des activités du pôle de la police administrative permettront la perception de ces nouvelles recettes.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent notamment les revenus des immeubles de la commune pour 711 681,00 €, les redevances versées par les concessionnaires de la ville pour 367 430,00 € ainsi que les remboursements de la métropole dans le cadre des conventions de gestion pour 616 857,00 €.

d) Les atténuations de charges

Les recettes enregistrées sur le chapitre atténuations de charges (013) correspondent principalement aux remboursements des charges sociales sur les tickets restaurants, les chèques vacances (720 000 €) ainsi qu'aux indemnités journalières de la Caisse Primaire d'Assurance maladie (200 000 €). Elles sont de même niveau qu'en 2023.

e) Les produits financiers et exceptionnels

Les produits financiers (chapitre 76) évalués à hauteur 130 240,00 € prévoient les participations reçues par la Ville.

Aucun produit exceptionnel n'est prévu au chapitre 77. La mise en œuvre de la M57 en 2023 a modifié le périmètre des chapitre 75 et 77. Le chapitre 77 n'enregistre plus que les produits des cessions (en exécution uniquement et sans prévision budgétaire) ainsi que les mandats annulés sur des exercices antérieurs.

2) Les dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	13 070 996,16	13 819 824,27	14 700 000,00	16 081 000,00	18 300 000,00	18 300 000,00
Charges de personnel	49 257 000,00	49 000 000,00	49 000 000,00	49 000 000,00	50 000 000,00	51 200 000,00
Atténuations de produits	140 000,00	340 000,00	300 000,00	281 500,00	449 480,00	410 000,00
Autres charges de gestion courante	4 069 496,00	4 098 400,00	4 400 000,00	4 193 000,00	4 590 000,00	4 800 000,00
Autres dépenses	800 000,00	1 200 000,00	1 650 000,00	1 120 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante	67 337 492,16	68 458 224,27	70 050 000,00	70 675 500,00	73 339 480,00	74 710 000,00
Charges financières	850 000,00	850 000,00	850 000,00	600 000,00	800 000,00	1 430 000,00
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	479 400,00	749 650,00	885 000,00	560 000,00	340 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	68 666 892,16	70 057 874,27	71 785 000,00	71 835 500,00	74 479 480,00	76 240 000,00
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	5 050 000,00	5 045 000,00	3 300 000,00	3 483 471,60	4 100 000,00	3 750 000,00
Virement à la section d'investissement	7 500 000,00	3 670 000,00	10 453 053,86	12 591 965,26	12 400 590,00	6 160 000,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 216 892,16	78 772 874,27	85 538 053,86	87 910 936,86	90 980 070,00	86 150 000,00

Les prévisions de dépenses de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 86 150 000,00 € dont 9 910 000,00 € d'écritures d'ordre qui sont inscrites en contrepartie de recettes d'ordre inscrites en section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement se montent à 76 240 000,00 € en hausse de 1 760 520,00 € par rapport au BP 2023.

Cette augmentation permet principalement de prendre en charge les évolutions réglementaires des charges de personnels et la hausse des charges financières.

Les crédits budgétaires affectés aux politiques publiques en faveur de l'ensemble des Vitrollais se ventilent sur les catégories suivantes :

- ✓ Les charges à caractère général
- ✓ Les charges de personnel
- ✓ Les atténuations de charges
- ✓ Les dépenses de gestion courante
- ✓ Les charges financières et les charges exceptionnelles

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elle regroupe les achats de prestations et des services (fluides, contrats de maintenance, entretien et réparations, fournitures diverses...) nécessaires au fonctionnement des services municipaux. L'inscription budgétaire du BP 2024 à 18 300 000,00 € est identique à celle du BP 2023.

Dans le contexte fin 2023 de baisse progressive de prix de l'énergie couplé à des économies d'énergie, les inscriptions liées aux fluides sont en nettes baisses sur le BP 2024 passant de 6 799 000,00 € en 2023 à 4 176 205,11 € en 2024.

Cette économie a été réinjectée dans les autres charges à caractères général permettant notamment de faire face à l'inflation des prix. Le travail préparatoire très rigoureux mené par les services de la ville dans le cadre de la préparation budgétaire a permis de reventiler les 2 622 794,89 € de crédits sur d'autres postes de dépenses et de maintenir ces charges à budget constant.

	Total des charges à caractère général	Variation charges à caractère général	Charges à caractère général hors fluides	Fluides
2019	13 070 996,16	1.32 %	10 451 106,16	2 619 890,00
2020	13 819 824,27	5.73 %	11 017 366,27	2 802 458,00
2021	14 700 000,00	6.37 %	12 429 706,00	2 270 294,00
2022	16 081 000,00	9.39 %	13 075 500,00	3 005 500,00
2023	18 300 000,00	13.8 %	11 501 000,00	6 799 000,00
2024	18 300 000,00	0.0 %	14 123 794,89	4 176 205,11

Les charges à caractère général intègrent les coûts liés aux conventions de gestion avec la métropole pour les compétences ZAE et Pluvial qui sont reconduites en 2024. Une nouvelle convention de gestion doit également être signée pour les TCSP (Transports Collectifs en Site Propre). Au total, 390 000,00 € de prestations seront effectuées par la ville pour le compte de la métropole.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

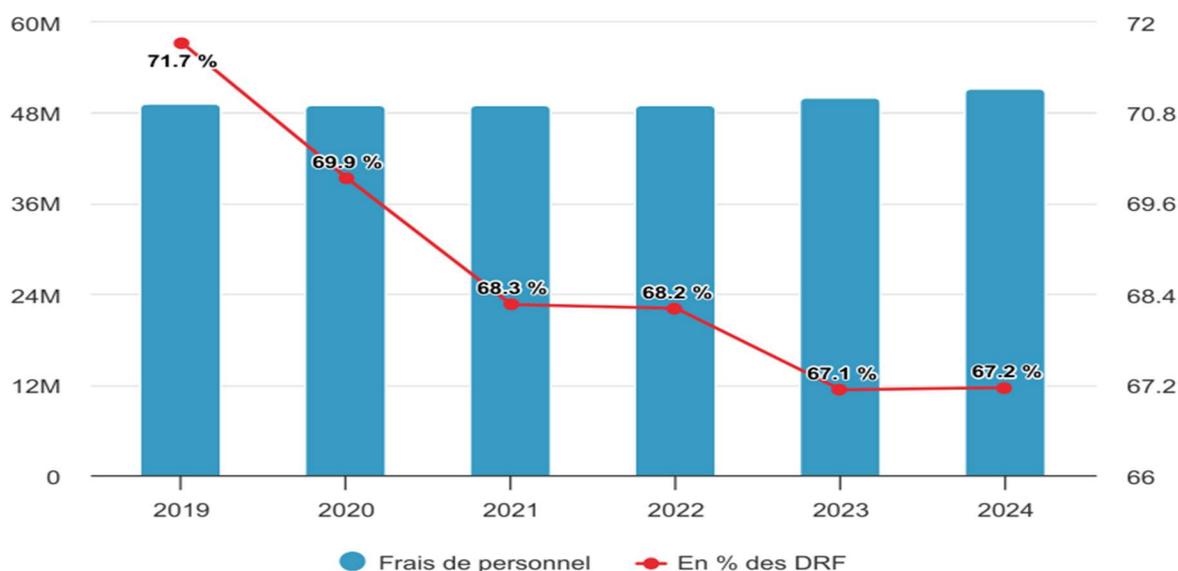
Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant la rémunération des agents de la collectivité et le paiement des charges sociales correspondantes. Il s'agit de l'un des postes de dépenses les plus importants et contraints des budgets communaux en général. Plusieurs mesures nationales ont été des facteurs de hausse imposée ces dernières années (réforme catégorielle, hausse du point d'indice, évolution des charges patronales, « Protocole des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations », taxe apprentissage...). La ville a réussi à contenir l'évolution de ces dépenses de personnel induite par ces réformes et à compenser l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) par ses efforts de rationalisation.

En 2024, l'inscription budgétaire est relevée à 51 200 000,00 € soit 1 200 000,00 € supplémentaire par rapport au BP2023 pour notamment absorber la revalorisation du point d'indice, la prime inflation, le versement mobilité...

Malgré une augmentation du montant alloué aux charges de personnels, il est intéressant de noter que la part de ces dépenses par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement totales reste stable en 2024 en passant de 67,13% en 2023 à 67,16% en 2024.

Les efforts et la vigilance qui ont permis de contenir les charges de personnels depuis 2018 seront maintenus pour poursuivre cette dynamique.

	Dépenses de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement
2019	49 257 000,00	0.0 %	71.73 %
2020	49 000 000,00	-0.52 %	69.94 %
2021	49 000 000,00	0.0 %	68.26 %
2022	49 000 000,00	0.0 %	68.21 %
2023	50 000 000,00	2.04 %	67.13 %
2024	51 200 000,00	2.4 %	67.16 %



c) Les atténuations de produits

Les atténuations de produits inscrites à hauteur de 410 000,00 € correspondent à des dépenses obligatoires pour la collectivité au titre de dispositifs de reversements.

Sont prévues sur ces crédits les reversements liés aux cartes de transports pour la métropole, le reversement à la métropole au titre du fonds de péréquation communale et intercommunale (FPIC) ainsi que le reversement de DGF si celle-ci devenait négative en 2024.

d) Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante inscrites au chapitre 65 regroupent les subventions aux associations et aux satellites de la ville (CCAS, Caisse des écoles), les contingents et cotisations versées aux organismes auxquels adhère la ville ainsi que les indemnités et la formation pour les élus. Des crédits sont également prévus sur ce chapitre pour le règlement des éventuels protocoles transactionnels qui interviendraient en 2024.

Les dépenses prévues au BP 2024 sont de 4 800 000,00 € et sont en hausse par rapport au BP 2023.

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2019	4 069 496,00	-3.89 %
2020	4 098 400,00	0.71 %
2021	4 400 000,00	7.36 %
2022	4 193 000,00	-4.7 %
2023	4 590 000,00	9.47 %
2024	4 800 000,00	4.58 %

e) Charges financières et charges exceptionnelles

Les charges financières inscrites au chapitre 66 sont constituées essentiellement des intérêts de la dette. Depuis le premier trimestre 2022, les taux d'intérêts ont considérablement augmentés tant pour les emprunts à taux fixes qu'à taux variables.

Dans ce contexte, la prévision des taux d'intérêts pour 2024 a été revue à la hausse pour absorber l'impact sur les emprunts à taux variables en cours et sur les nouveaux prêts à contractualiser en 2024.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont prévues à hauteur de 100 000 € pour pouvoir régler les remboursements de trop perçus ou de perçus à tort et les intérêts moratoires.

Comme en 2023, il faut noter l'absence des autres dépenses dites imprévues en 2024. En effet, ce chapitre de dépenses présent en fonctionnement comme en investissement en M14 a disparu en

M57. Les crédits qui étaient positionnés sur les exercices antérieurs à 2023 sur ces chapitres pour faire face aux imprévus sont reventilés depuis 2023 sur les différents chapitres et natures comptables de la section identifiée par les services de la ville comme pouvant présenter des risques de dépenses non prévisibles au moment de la préparation budgétaire.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 023) est prévu à hauteur de de 6 160 000,00 €. Ce virement participera au financement des dépenses d'investissement.

Les dépenses du chapitre « opérations d'ordre entre sections » (042) permettent de passer les écritures de dotations aux amortissements, de charges à étaler et de nouvelles provisions budgétaires pour risques. Elles se retrouvent en contrepartie pour le même montant en recettes d'investissement à 3 750 000,00 €.

3) La ventilation des dépenses réelles de fonctionnement par politiques publiques

Les missions d'une commune se traduisent essentiellement par des politiques de proximité au plus près des citoyens et des usagers. Le BP 2024 se décline sur quatre politiques publiques qui reflètent les principales orientations stratégiques et l'action volontariste portée par la majorité municipale pour améliorer les services publics rendus à la population et contribuer ainsi à un « mieux vivre ensemble » à Vitrolles.

Il est à noter que toute classification budgétaire qui répartit de façon analytique les budgets consacrés à telle ou telle activité est par essence un exercice imparfait et complexe ; néanmoins cette classification permet de mesurer la part relative consacrée aux différentes politiques publiques même si de nombreuses dépenses pourraient être réparties différemment.

Le volume de 76 240 000,00 € de dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité inscrit au BP 2024 se répartit comme suit :

Politiques publiques	BP 2024	Ventilation 2024	BP 2023	Ventilation 2023
Enfance	32 851 220,25	43,1%	32 253 386,14	43,3%
Education	14 004 464,27		13 703 768,51	
Périscolaire et loisirs	10 105 793,80		9 924 398,44	
Petite enfance	8 740 962,19		8 625 219,19	
Culture, sport, vie associative	15 821 957,20	20,8%	15 435 208,92	20,7%
Culture et patrimoine	8 579 187,83		8 308 661,50	
Sport	3 553 800,91		3 461 181,62	
Soutien aux associations	2 322 475,10		2 316 068,12	
Animation événements	1 366 493,35		1 349 297,69	
Espace public	16 675 510,60	21,9%	15 998 937,06	21,5%
Bâtiments et propreté urbaine	9 919 198,40		9 665 214,34	
Environnement, aménagement du paysage	3 172 483,39		3 053 744,22	
Aménagement (urbanisme, foncier...)	1 856 087,12		1 737 226,39	
Voirie et éclairage public	1 727 741,69		1 542 752,11	
Accompagnement et protection	10 891 311,95	14,3%	10 791 947,88	14,5%
Police municipale	4 282 035,93		4 236 289,88	
Solidarité	2 333 655,44		2 324 467,54	
Etat civil et réglementation	2 231 501,13		2 204 344,65	
Information citoyenne	1 133 950,27		1 122 707,83	
Economie et emploi	910 169,19		904 137,98	
Total général	76 240 000,00	100%	74 479 480,00	100%

La politique sectorielle de l'Enfance représente le premier poste de dépenses de la collectivité avec 43,1 % du budget de fonctionnement consacré à l'éducation et à l'éveil des plus jeunes.

Les crédits inscrits pour les actions favorisant l'épanouissement de tous les Vitrollais au travers d'une politique sportive, culturelle et de la vie associative représente, 20,8 % de notre budget. Les actions d'entretien et d'aménagement de l'espace public (voirie et bâtiments publics, espaces verts, propreté, environnement) représentent 21,9 % du budget de fonctionnement. Enfin, la municipalité consacre 14,3 % de son budget à l'accompagnement et la protection de la population (police municipale, social et santé, personnes âgées, développement économique, marchés...)

Les volumes de crédits consacrés à chaque politique publique sont comparables à ceux de l'année dernière. Cette constance reflète la cohérence des choix et des orientations stratégiques de la majorité municipale dans la mise en œuvre des projets au service des Vitrollais.

4) **Bilan de la section de fonctionnement**

Les inscriptions proposées sur la section de fonctionnement permettent à la ville de dégager une épargne brute prévisionnelle (hors résultat de fonctionnement reporté) de 1 676 150,74 € soit un taux d'épargne brute de 2,15 %.

Bien que la section de fonctionnement soit soumise à de fortes contraintes structurelles et conjoncturelles, la ville poursuit ses efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et améliore son taux d'épargne brute en passant de 1,5% en 2023 à 2,15% en 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	70 113 134,00	69 785 833,00	70 851 387,38	70 989 997,29	75 534 057,00	77 805 473,74
Dépenses de fonctionnement courant	67 337 492,16	68 458 224,27	70 050 000,00	70 675 500,00	73 339 480,00	74 710 000,00
Epargne de gestion	2 775 641,84	1 327 608,73	801 387,38	314 497,29	2 194 577,00	3 095 473,74
Résultats financiers	-741 995,00	-745 529,00	-748 313,00	-530 000,00	-717 099,00	-1 319 323,00
Résultats exceptionnels	513 957,00	233 878,00	273 778,00	529 590,75	-340 000,00	-100 000,00
Epargne brute	2 547 603,84	815 957,73	326 852,38	314 088,04	1 137 478,00	1 676 150,74
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	3.58 %	1.15 %	0.45 %	0.44 %	1.5 %	2.15 %

En comparaison avec les moyennes nationales à notre disposition, les recettes réelles de fonctionnement par habitant de la ville de Vitrolles sont supérieures de 796,32 € à la moyenne nationale par habitant.

Il convient de noter que si les recettes moyennes par habitant n'ont que très peu évoluées entre 2019 et 2024 (+89 €), celles de la ville ont progressé de + 230,16 € sans augmentation des taux des impôts locaux. Les efforts des services dans la gestion des recettes des activités des services ou parafiscales ont permis d'augmenter au fil des années les recettes sans impacter les Vitrollais. Ces recettes permettent de financer les actions de la municipalité qui se matérialisent par des inscriptions en dépenses tant en section de fonctionnement que d'investissement.

En 2024, la ville de Vitrolles consacrera 2 248,30 € de dépenses réelles de fonctionnement par habitant contre une moyenne nationale de 1 299 € (+ 949,30 €). A l'instar des recettes, les dépenses réelles de fonctionnement par vitrollais progressent sur la période 2019 et 2024 de + 252,30 € alors que la moyenne nationale n'augmente que de + 87 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement par Vitrollais	2 060,16	2 090,47	2 131,46	2 117,95	2 220,05	2 290,32
<i>Moyenne Nationale RRF par Habitant</i>	<i>1 405,00</i>	<i>1 440,00</i>	<i>1 494,00</i>	<i>1 494,00</i>	<i>1 494,00</i>	<i>1 494,00</i>
Dépenses réelles de fonctionnement par Vitrollais	1 996,19	2 076,03	2 131,51	2 118,42	2 196,39	2 248,30
<i>Moyenne Nationale DRF par Habitant</i>	<i>1 212,00</i>	<i>1 232,00</i>	<i>1 299,00</i>	<i>1 299,00</i>	<i>1 299,00</i>	<i>1 299,00</i>

II. Présentation de la section d'investissement du BP 2024

1) Les recettes d'investissement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations et subventions	10 417 587,00	8 890 500,00	12 741 245,63	7 930 299,42	8 275 039,62	9 184 236,02
Excédent capitalisé 1068	1 298 641,63	5 567 805,24	-	1 293 152,60	3 349 443,32	9 324 992,44
Autres recettes réelles d'investissement	1 712 836,00	1 881 000,00	3 154 998,00	1 345 240,99	3 792 863,38	4 022 671,54
Recettes liées à l'emprunt	6 003 500,00	6 001 500,00	2 002 200,00	7 203 688,00	6 701 500,00	6 301 500,00
Excédent d'investissement reporté	3 797 940,91	-	2 584 091,73	5 227 618,99	-	-
Total des recettes réelles d'investissement	23 230 505,54	22 340 805,24	20 482 535,36	23 000 000,00	22 118 846,32	28 833 400,00
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	10 075 000,00	10 070 000,00	8 300 000,00	8 483 471,60	7 100 000,00	7 750 000,00
Virement de la section de fonctionnement	7 500 000,00	3 670 000,00	10 453 053,86	12 591 965,26	12 400 590,00	6 160 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 805 505,54	36 080 805,24	39 235 589,22	44 075 436,86	41 619 436,32	42 743 400,00

Le montant total des recettes réelles d'investissement inscrit au budget primitif 2024 s'établit à 28 833 400,00 €. Ces recettes se ventilent principalement sur les dotations, les subventions, les autres recettes d'investissement et l'emprunt.

a) Les dotations

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et la taxe d'aménagement sont inscrits sur ce chapitre pour un montant total 2024 de 3 300 000,00 €.

L'Etat verse chaque année aux collectivités une compensation d'une partie de la TVA qu'elles ont acquittée sur leurs dépenses d'équipement l'année précédente. Après un début de mandat freiné par la crise sanitaire, les dépenses d'investissements se sont accélérées depuis 2022 pour mettre en œuvre les actions de la majorité municipale. Le montant du FCTVA attendu pour 2024 est donc revu à la hausse pour un total de 3 000 000 € contre 2 900 000 € en 2023.

Les prévisions concernant la taxe d'aménagement sont de 300 000,00 €.

Conformément à la réglementation, l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) est alimenté par une partie du résultat cumulé de fonctionnement pour un montant de 9 324 992,44 €. Il vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2024 de la commune et tient compte du solde d'exécution d'investissement reporté et des restes à réaliser 2023.

Il est en forte progression car les recettes d'investissement prévues en 2023 n'ont pas toutes été perçues. Le solde négatif d'exécution d'investissement 2023 de 9 millions d'euros vient donc impacter le budget 2024.

b) Les subventions reçues

Depuis plusieurs années, le financement de nos dépenses d'équipement par les subventions reçues est prépondérant dans la structure de notre section d'investissement. La ville de Vitrolles travaille avec ses partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Métropole, Etat...) pour mener à bien les opérations d'équipement qu'elle conduit chaque année pour entretenir et améliorer son patrimoine.

La recherche systématique de subventions fait partie de la stratégie de financement pour la réalisation du plan pluriannuel d'investissement. La prévision 2024 qui s'établit à 5 884 236,02 € est en légère progression par rapport à 2023 (5 125 039,62 €). Elle est composée de 1 953 573,31 € des reports de subventions non réalisées en 2023 et de 3 930 662,71 € de subventions nouvelles.

Au regard de la politique ambitieuse de la municipalité en faveur de la transition écologique les sources de financement et les partenaires sont nombreux. Les dispositifs de l'Etat tels que le Fonds vert, l'Agence de l'eau sont sollicités. Le projet de Contrat Départemental pour la Transition Ecologique débuté en 2023 se précise et devrait aboutir sur cet exercice.

Des financements des fonds européens, de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil régional, de la Direction régionale des Affaires Culturelles, de l'Agence Nationale du Sport, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône sont également attendus sur des projets portés par la majorité municipale.

Enfin, le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement qui lie la ville et la Métropole se terminera cette année avec une enveloppe en baisse par rapport à l'année dernière.

c) Les autres recettes d'investissement

Le BP 2024 intègre principalement des cessions prévues à hauteur de 3 400 000 € et des recettes pour compte de tiers. Comme en 2023, la ville réalise des opérations d'investissement pour le compte de la métropole définies dans le cadre de conventions spécifiques. Le BP 2024 prévoit des recettes pour 435 314,96 € de la part de la métropole en contrepartie des dépenses que la ville assumera pour leurs comptes.

Les remboursements du capital de la dette transférée à la métropole sont inscrits en légère baisse par rapport à 2023 à hauteur de 86 870,00 €.

d) L'emprunt

6 100 000,00 € d'emprunts nouveaux auprès d'établissements bancaires sont prévus pour financer le programme d'investissement. La ville bénéficiera en outre d'un prêt à taux zéro de la CAF de 200 000,00 € pour la création d'un ALSH dans le nouveau groupe scolaire Anne Sylvestre aux Bords de l'Etang et de 1 500,00 € de caution.

L'équilibre de la section d'investissement tient également aux opérations d'ordre pour un montant de 7 750 000,00 € et du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 6 160 000,00 €.

2) Les dépenses d'investissement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement	25 731 923,00	19 575 000,00	29 274 121,49	32 597 053,46	33 115 408,14	23 785 782,39
Dépenses financières d'investissement	320 000,00	1 196 000,00	1 020 000,00	702 565,00	289 250,00	823 420,00
Remboursement de capital	3 807 000,00	4 007 000,00	4 600 000,00	4 641 392,00	4 490 000,00	4 600 000,00
Déficit d'investissement reporté	-	394 672,25	-	-	264 778,18	9 004 197,61
Total des dépenses réelles d'investissement	29 858 923,00	25 172 672,25	34 894 121,49	37 941 010,46	38 159 436,32	38 213 400,00
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	5 850 000,00	5 735 000,00	5 710 000,00	5 370 000,00	3 460 000,00	4 530 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 708 923,00	30 907 672,25	40 604 121,49	44 075 436,86	41 619 436,62	42 743 400,00

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice à hauteur de 38 213 400,00 € correspondent aux dépenses d'équipement, aux dépenses financières, au remboursement du capital de la dette et au déficit d'investissement reporté. Elles se décomposent en 35 896 716,90 € d'inscriptions nouvelles et de 2 316 683,10 € de reports.

a) Les dépenses d'équipement

Les investissements prévus au budget primitif 2024 traduisent l'engagement constant de la majorité en faveur du développement durable, en allant à la fois dans le sens de la transition écologique et

de la sobriété énergétique et financière. La commune met en œuvre une politique globale pour une Ville plus résiliente face au dérèglement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, renaturation de la Ville, désimperméabilisation, protection des ressources...).

La ville continue d'investir dans son patrimoine pour diminuer ses consommations énergétiques de 40 % à l'horizon 2030. A ce titre, le contrat de performance énergétique déployé depuis le début 2023 continuera à réduire fortement nos consommations, en lien le plan de sobriété. Le développement du photovoltaïque se poursuivra sur son patrimoine et la commune créera une communauté énergétique pour associer les citoyens et les entreprises du territoire.

Pour l'exercice 2024, les dépenses d'équipements s'élèvent à 23 785 782,39 €. Elles sont composées de 2 316 683,10 € de reports d'opérations commencées en 2023 à poursuivre en 2024 et de 21 469 099,29 € de crédits nouveaux.

Les dépenses d'équipements se ventilent sur les grandes masses suivantes :

➤ Les opérations structurantes à poursuivre : 15 854 859,30 €

L'année 2024 poursuit le cycle d'investissement ambitieux commencé en 2020. Ces investissements à poursuivre se ventilent sur les opérations suivantes :

- 10 500 000 ,00 € pour les Groupes Scolaires Anne Sylvestre et des Pins qui seront des bâtiments labellisés "Bâtiments Durables Méditerranéens"
- 2 441 989,85 € pour les travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Lucie Aubrac, du CTM et du Romarin.
- 1 082 713,46 € pour les équipements communaux : Aménagement intérieur de la maison de santé, extension des cimetières, rénovation du moulin de la Frescoule, Place de Provence, Tour Sarrasine...
- 1 066 223,24 € pour les espaces verts : Grand parc Urbain, aménagement des abords du GS des Pins, désimperméabilisation des Ormeaux, réaménagement du parking Hôtel de ville ...
- 592 921,35 € pour les équipements sportifs et la voirie : équipements sportifs de proximité du parc des 3 mares, Pagnol, rénovation de l'éclairage public...
- 171 011,40 € pour les premières études sur la communauté de l'énergie et le réseau de chaleur.

➤ Les opérations de maintenance du patrimoine communal : 5 110 586,11 €

Ces crédits permettent d'entretenir le patrimoine communal tant au niveau, de la voirie, des bâtiments ou des espaces verts : 1 130 823,46 € pour les bâtiments, 1 400 173,59 € pour le contrat de performance énergétique, 1 364 289,41 € pour la voirie et 1 215 199,65 € pour les espaces verts, et la défense contre l'incendie.

➤ Les acquisitions foncières, mobiliers, matériels : 2 380 950,51 €

Les acquisitions nécessaires à la modernisation de l'administration s'élèvent 2 380 950,51 € avec notamment des crédits sur le renouvellement du parc motorisé, le développement de l'informatique et des réseaux de fibre optique. Les acquisitions de matériels et de mobilier nécessaires au bon fonctionnement des services ainsi que les acquisitions foncières sont également incluses dans cette enveloppe.

➤ Les opérations pour le compte de la métropole : 439 386,47 €

Les opérations d'équipement prévoient également l'investissement porté par la commune pour le compte de la Métropole au travers des conventions de gestion pour un montant 2024 de 439 386,47 €. Elles intègrent des écritures de régularisations entre les comptes de tiers et les comptes de la communes nécessaires à la clôture de certaines conventions de gestion.

b) Les dépenses financières

Les dépenses financières regroupent les dépenses liées à l'attribution de compensation d'investissement négative à verser à la métropole pour 342 420 €, au paiement de la participation à la communauté de l'énergie pour 400 000,00 € et aux remboursements de trop perçus de subventions et aux remboursements des cautions pour 81 000,00 €.

c) Le remboursement de la dette

Le 31/12/2023, la ville avait un encours de dette de 37 008 616,54 €. Le montant des remboursements à effectuer auprès de nos partenaires bancaires est inscrit à hauteur de 4 600 000,00 € au BP 2024.

d) Le déficit d'investissement reporté

Les dépenses réelles d'investissement comprennent également le solde global d'exécution de l'exercice 2023 d'un montant de 9 004 197,61 €.

L'équilibre de la section d'investissement tient également aux opérations d'ordre pour un montant de 4 530 000,00 €.

3) Structure Budgétaire et Endettement

La section d'investissement pour l'exercice 2024 se structure comme suit :

Recettes d'investissement		% des dépenses	Dépenses d'investissement		% des recettes
Dotations et subventions	9 184 236,02	21,49%	Dépenses d'équipement	23 785 782,39	55,65%
Autres recettes réelles d'investissement	4 022 671,54	9,41%	Dépenses financières d'investissement	823 420,00	1,93%
Excédent capitalisé 1068	9 324 992,44	21,82%	Déficit d'investissement reporté	9 004 197,61	21,07%
Recettes liées à l'emprunt	6 301 000,00	14,74%	Remboursement de capital	4 600 000,00	10,76%
Total des recettes réelles d'investissement	28 833 400,00	67,46%	Total des dépenses réelles d'investissement	38 213 400,00	89,40%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	7 750 000,00	18,13%	Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	4 530 000,00	10,60%
Virement de la section de fonctionnement	6 160 000,00	14,41%			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	42 743 400,00	100,00%	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 743 400,00	100,00%

Les dépenses d'investissement 2024 sont couvertes à 67,46 % par des recettes réelles d'investissement : l'excédent capitalisé (21,82%), les autres recettes propres d'investissement (9,41 %) et les dotations et subventions versées par nos partenaires (21,49%), à 18,13 % par des recettes d'ordre et à 14,74 % par l'autofinancement de la commune.

L'affectation du résultat de l'exercice 2023 vient impacter fortement la section d'investissement du BP 2024. En effet, plus de 21 % des dépenses et des recettes 2024 sont mobilisées pour reprendre le résultat 2023 réduisant ainsi le volume des nouvelles opérations d'équipements qui passe de 33 115 408,14 € en 2023 à 23 785 782,39 € en 2024.

Ces nouvelles opérations sont financées par des subventions qui sont déjà notifiées ou à l'étude chez nos partenaires (Etat, Conseil Départemental 13, Métropole et Région). Les projets à intégrer dans un Contrat Départemental de Transition Ecologique sont en train d'être définis avec le CD13 et un nouveau contrat pourrait être signé au cours de l'exercice. Celui-ci permettrait le financement de nouvelles opérations en limitant le recours à l'emprunt et aux fonds propres de la ville.

Les cessions et les autres recettes d'investissement pour 4 224 171,54 € ainsi que la bonne gestion de la section de fonctionnement de la commune qui permet de dégager 6 160 000 € de crédits viendront compléter le financement de ces opérations.

Enfin, l'équilibre de la section se fera également grâce à un emprunt de 6 100 000,00 € et au prêt à taux zéro de 200 000 € de la CAF pour l'ALSH du GS Anne Sylvestre. Sachant que le remboursement en capital est attendu à 4 600 000,00 €, l'encours de dette de la ville devrait augmenter de 1 702 000,00 € en 2024.

En effet, l'encours de dette était de 39 008 616,54 € le 31/12/2023 et il devrait se situer aux alentours de 40 710 616,54 € à la fin de l'exercice 2024.

	Dettes au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant
2019	33 810 263,50	13.46 %	6 000 000,00	982,89
2020	31 756 897,09	-6.07 %	6 000 000,00	941,06
2021	33 300 649,29	4.86 %	2 000 000,00	988,80
2022	36 668 599,50	10.11 %	7 000 000,00	1 081,35
2023	39 008 616,54	6.38 %	6 500 000,00	1 150,36
2024	40 710 616,54	4.36 %	6 100 000,00	1 200,55

Pour assumer ses engagements, la ville a recours à l'emprunt et son encours de dette par habitant est légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale. La ville poursuit sa politique de gestion active de la dette qui permet de minimiser les frais financiers (intérêts) tout en gardant une structure de dette extrêmement saine sans aucun produit structuré toxique. Dans un contexte international sous tension l'évolution des marchés financiers a eu un impact très important sur les charges financières des emprunts contractés à taux variables. Les emprunts 2024 devront s'inscrire dans une logique prudentielle afin de limiter les impacts à court et moyen termes sur la section de fonctionnement. La ville continuera également à diversifier ses sources de financements en investissement (appels à projets, mécénat...) pour pouvoir continuer à équiper les vitrollais d'équipements de proximité de qualité.

Conclusion

Le BP 2024 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière définie lors des exercices précédents.

En **fonctionnement**, les moyens consacrés à nos politiques publiques sont maintenus et garantissent un niveau de service public élevé et de qualité dans tous les secteurs : éducation, culture, sport, solidarité, cadre de vie, adaptation des espaces publics au changement climatique, sécurité ... En effet, si le montant total de la section de fonctionnement se contracte par rapport à 2023, les dépenses réelles, quant à elles, sont en augmentation.

La masse salariale reste maîtrisée puisque les efforts de rationalisation permettent de limiter structurellement les hausses annuelles régulières de l'inflation ou des charges salariales (effet GVT). Elle se stabilise à hauteur de 67% des dépenses réelles.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de façon plus dynamique que les dépenses, en partie portées par la fiscalité et les produits des services, sans avoir à augmenter les taux d'impôts. Dès lors, le ratio recettes réelles / dépenses réelles est en baisse progressive (99,56% en 2022, 98,50% en 2023, 97,85% en 2024).

En **investissement**, la trajectoire d'une ville qui investit de façon forte se poursuit. 2024 sera encore principalement fléchée sur les travaux de l'école Anne Sylvestre et de l'école des Pins. De façon conjoncturelle, dans l'attente de la fin de ces travaux et de la signature du nouveau contrat départemental de transition écologique (CDTE), le volume d'investissement s'infléchit en 2024 ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt. Mais des crédits seront dégagés pour les autres opérations structurantes (aménagement de la maison de santé des Pins, début des travaux de la Place de Provence, aménagements paysagers des abords de l'école des Pins, installation d'équipements sportifs de proximité dans le cadre de l'année olympique...) et pour l'entretien de l'espace public. Pour financer ses investissements, la ville a recours aux aides publiques locales de la métropole et du département, même si celles-ci continuent à s'éroder. La ville multiplie aussi la recherche de financement centré sur la transition énergétique comme le fonds vert et les fonds européens.

En votant ce projet de budget 2024, la majorité municipale se donne la possibilité de poursuivre et de renforcer l'action entreprise pour le présent et l'avenir de notre commune et des générations de Vitrollais qui s'y sont durablement ancrés.